

GUIDE DE MISE EN PLACE D'UN JURY CITOYEN

Formuler et suivre les politiques publiques locales :
comment faire participer les citoyens ?



SE CONCERTER
POUR RELEVER ENSEMBLE
LES DÉFIS DE LA GUINÉE

Sommaire

<i>Contexte</i>	4
<i>À quelle occasion mettre en place un jury citoyen ?</i>	5
<i>Qui met en œuvre le processus ?</i>	6
<i>Étape 1 - Mise en place du comité d'animation du processus</i>	7
<i>Étape 2 - Mise en place du jury citoyen</i>	8
Définition des critères de choix des membres du jury	8
Choix des membres du jury	9
<i>Étape 3 - Choix des thèmes par le jury</i>	11
Temps d'imprégnation des jurés	11
Planification des activités du jury	12
Choix des thèmes par les membres du jury	12
<i>Étape 4 - Identification des personnes ressources selon les thèmes choisis</i>	13
<i>Étape 5 - Formation des jurés et production de propositions</i>	14
<i>Étape 6 - Portage des propositions</i>	15
<i>Étape 7 - Suivi des engagements</i>	16
<i>Annexe</i> : Fiche d'engagement du Conseil Communal	17

Contexte

Le jury citoyen est une forme originale d'exercice de la démocratie qui consiste à faire émerger des propositions citoyennes. Il repose sur le principe de base que tout citoyen formé et informé est capable de formuler des propositions sur n'importe quel sujet de développement de son territoire.

L'enjeu de la mise en place d'un jury citoyen est de permettre aux populations, notamment celles qui sont exclues (les jeunes et les femmes), de participer au processus de prise de décision sur les politiques publiques.

Il consiste à mobiliser des acteurs de classes/origines sociales et de corporations différentes afin qu'ils confrontent leurs avis sur une situation donnée et qu'ils aboutissent à des décisions collectives au profit du développement de leur territoire.

Le jury citoyen a été inventé parallèlement en Allemagne et aux États-Unis dans les années 70. Il est le produit d'une ingénierie sociale visant à dépasser le problème de planification dans les sociétés pluralistes. Les inventeurs ont alors proposé une solution fortement semblable : développer les « techniques de participation citoyenne » et créer de nouvelles formes de démocratie compatibles avec la planification. L'idée est simple, il s'agit de recruter, par tirage au sort, un petit groupe de citoyens lambda, d'origines diverses, afin de les faire travailler sur des recommandations de politique publique à destination des élus et services publics. Le processus dure quelques jours durant lesquels les participants sont tour à tour mis en situation d'apprentissage, par le biais d'interventions d'experts, et en situation de délibération en petits groupes afin d'affiner leurs opinions puis de développer des propositions et recommandations. Le premier test du modèle est effectué en 1973 en Allemagne et en 1976 aux États-Unis. Dans les années 1990, le jury citoyen s'est répandu de manière exponentielle et a connu un véritable succès au Royaume Uni et en France. Durant les années 2000, le jury citoyen devient l'un des modèles standards de la démocratie participative.

Ce guide est issu de l'expérience guinéenne du jury citoyen mis en place par le Programme concerté de Renforcement des capacités des Organisations de la société civile et de la Jeunesse Guinéennes (PROJEG). Le PROJEG a initié et implémenté le jury citoyen à l'occasion des élections présidentielles de 2010 et législatives de 2013. Il a accompagné des jeunes à formuler des propositions et à les soumettre aux différents candidats.

Dans le cadre du partenariat avec le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises, le PROJEG s'est engagé à vulgariser cette démarche afin d'ancrer la participation citoyenne dans la formulation et le suivi des politiques publiques.

Ce guide est destiné aux pouvoirs publics, principalement locaux, aux programmes de coopération et de développement et aux citoyens organisés afin de les guider dans la mise en œuvre d'un jury citoyen.

À quelle occasion mettre en place un jury citoyen ?



©Les Éditions des Savoirs Scolaires (Guinée)

Le jury citoyen est mis en place pour se saisir de questions d'intérêt général et d'actualité. C'est la question qui permet de déterminer les acteurs à mobiliser. Parmi ces acteurs seront choisis les membres du jury.

L'initiative du jury citoyen peut être prise par différents types d'acteurs selon les contextes.

► Consultation de la population par le conseil communal

Pour la prise de décisions sur un sujet délicat concernant la vie de la collectivité, le conseil communal peut avoir recours à un jury citoyen.

► Plaidoyer d'un groupe d'acteurs auprès des pouvoirs publics

Un groupe d'acteurs (groupe vulnérable, corporation, ...) peut constituer un jury citoyen dans l'objectif de formuler des propositions concernant leurs préoccupations à l'endroit des pouvoirs publics (conseil communal, assemblée nationale, gouvernement, etc.).

► Plaidoyer d'un groupe de citoyens auprès de candidats aux élections

La période des élections locales et nationales peut être mise à profit par un groupe de citoyens constitué en jury afin d'identifier des problématiques autour desquelles ils formulent des propositions à soumettre aux candidats durant la campagne électorale pour obtenir leur engagement.

Qui met en œuvre le processus ?

► Consultation de la population par le conseil communal

La mise en œuvre du processus est assurée par l'ensemble des membres du Comité de suivi-évaluation participatif (COSEP).

Dans la pratique

Le comité de suivi-évaluation participatif est une structure d'animation mise en place par le conseil communal dans le cadre du suivi évaluation participatif.

Ce comité est composé de :

- un membre de la société civile (Président du comité),
- le Secrétaire Général (rapporteur),
- trois membres de la société civile (un représentant des sages, des femmes et des jeunes),
- l'Agent de Développement local (assistant technique),
- le Directeur des Microréalisations (assistant technique),
- l'Animateur Communautaire (assistant technique).

► Plaidoyer d'un groupe d'acteurs auprès des pouvoirs publics ou de candidats aux élections

Au niveau de la commune, deux cas sont possibles. La mise en œuvre peut être assurée par :

- le comité de suivi-évaluation participatif, sans les membres des pouvoirs publics (le directeur des microréalisations, l'agent de développement local et le secrétaire général de la commune),
- un programme de développement.

Au niveau national, deux cas sont également possibles. La mise en œuvre peut être assurée par :

- un groupe de citoyens organisés, des organisations de la société civile,
- un programme de développement.



Dans les deux derniers cas, l'agent de développement local, le directeur des microréalisations et le secrétaire général, parce qu'ils relèvent de l'administration ou de la commune rurale, ne participent pas au processus en vue d'éviter les conflits d'intérêts et de favoriser la libre expression du groupe.

Mise en place du comité d'animation du processus

La réussite du processus exige de la part des membres du comité d'animation du processus le respect des principes suivants :

- ▶ **Neutralité** : les membres du comité ne doivent pas interférer dans les débats, les sujets débattus par le jury ne doivent pas être en lien avec les fonctions des membres (conflits d'intérêts) ;
- ▶ **Libre expression des citoyens** : les membres du comité d'animation du processus doivent garantir :
 - la prise de parole à chaque membre du jury citoyen ;
 - le respect de l'opinion d'autrui (aucun sujet n'est tabou)
- ▶ **Disponibilité** : la présence des membres du comité d'animation du processus est nécessaire tout au long du processus, notamment durant les ateliers d'imprégnation, de formation et de formulation des propositions.
- ▶ **Volontariat** : la participation des membres du comité d'animation du processus relève d'un engagement citoyen et aucune rémunération n'est prévue.

Les membres du comité d'animation du processus assurent la mise en œuvre du jury citoyen. Ils :

- ▶ identifient les groupes d'acteurs à mobiliser,
- ▶ contribuent à l'identification des enjeux,
- ▶ facilitent la préparation et la programmation,
- ▶ veillent sur la représentativité et la diversité des membres du jury,
- ▶ invitent les intervenants,
- ▶ animent les séances du jury,
- ▶ réalisent les comptes rendus,
- ▶ garantissent le respect des règles de fonctionnement du jury.



Il est conseillé que les personnes qui conduisent ce processus aient des compétences en animation et de fortes capacités d'analyse et de synthèse.

Mise en place du jury citoyen

Définition des critères de choix des membres du jury

Les principes qui régissent l'élaboration des critères de choix :

► Représentativité

- Personnes concernées par l'enjeu et jouissant d'une reconnaissance de leurs pairs

► Diversité et équité

- Territoire
- Statut
- Genre
- Âge

Le profil peut néanmoins être adapté selon les acteurs concernés avec l'appui des animateurs du processus.

► Définition du nombre

- L'effectif du jury doit se situer entre 15 et 25 personnes pour des débats efficaces.



Choix des membres du jury

Les modalités du choix des membres du jury fondent sa légitimité.

D'après l'expérience guinéenne, la constitution d'une assemblée représentative du territoire et de ses acteurs est un facteur important pour donner de la légitimité au jury. C'est de cette assemblée qu'émerge le jury citoyen.

Cette assemblée doit être représentative :

- ▶ de la diversité territoriale (au niveau local tous les quartiers ou districts membres de la collectivité, au niveau national toutes les régions),
- ▶ des groupes d'acteurs :
 - spécifiques, si le jury a pour objet d'amener une couche de la population à mieux s'exprimer auprès des pouvoirs publics ou des candidats (notamment dans le cas de groupes exclus du débat public : femmes, jeunes, etc.), ou à défendre ses intérêts (agriculteurs, éleveurs, etc.). Dans ce cas, on s'assure d'une diversité des profils (âge, genre, statut, etc.).
 - variés (sages, agriculteurs, artisans, pêcheurs, étudiants, commerçants, éleveurs, filles, garçons, femmes, etc.), si la question abordée intéresse la totalité des citoyens d'un territoire.

Dans la pratique

En Guinée, le choix des personnes membres de l'assemblée s'est fait :

- ▶ pour le cas d'un jury national, dans les Collèges régionaux qui sont des espaces de concertation larges entre organisations de la société civile, et avec les pouvoirs publics. Sur la base des profils énoncés, les membres des Collèges ont élu des représentants pour l'assemblée.
- ▶ dans le cas de la consultation par la commune, par le comité de suivi-évaluation participatif qui a identifié les groupes de personnes impactées par la décision.

Cette assemblée est de 50 à 60 personnes pour un fonctionnement optimal. Le jury doit être un panel représentant tout le territoire. Pour choisir les 15 à 25 personnes membres du jury citoyen, chaque groupe de profil choisit ses représentants soit par vote, soit par consensus, soit par tirage au sort. La représentation de tous les profils concernés parmi les jurés est un gage de réussite.



Ce processus est très légitimant mais demande beaucoup de temps et de moyens. D'autres formes de choix des membres du jury peuvent être mis en place, comme un appel à candidature suivi d'un tirage au sort qui respecte le principe de la diversité des profils et des territoires. Cette démarche reste moins participative.

Conseil

Modalités de choix des membres du jury

L'animation du débat pour le choix des jurés doit présenter l'enjeu ainsi que le processus du jury (étapes, principes, etc.).

À l'intérieur de chaque groupe, le choix des jurés se fait en tenant compte des critères définis préalablement et peut être fait selon différentes modalités :

► Choix par élection

- Mise en place de la commission électorale dont les membres sont désignés par les participants à l'assemblée. La commission définit les modalités d'organisation du vote.
- Recueil de candidature : la commission enregistre les candidatures et vérifie leur conformité avec les critères déjà établis. Les candidats ne peuvent pas être membres de la commission.
- Campagne : chaque candidat dispose de 5 minutes pour motiver sa candidature.
- Vote : les participants à l'assemblée choisissent leur candidat à bulletin secret ou à main levée.
- Proclamation des résultats : la commission procède au dépouillement et/ou au décompte des voix selon que le choix est fait à bulletin secret ou à main levée.

► Choix par tirage au sort

Cette méthode peut être utilisée lorsque l'enjeu n'intéresse qu'un groupe très restreint (groupe professionnel, groupe d'acteurs...).

► Choix par consensus

Lorsque l'enjeu touche une diversité d'acteurs, chaque famille d'acteurs participant au processus désigne son ou ses représentants d'une façon consensuelle au jury.



Veillez au respect de la liberté de la parole et à la garantie d'un consensus autour des critères de choix des jurés.



La libre adhésion des jurés ainsi que la transparence dans leur choix garantissent la crédibilité du jury citoyen.

A noter que l'engagement et la disponibilité des jurés sont des facteurs déterminants pour la réussite du processus du jury citoyen.

Choix des thèmes par le jury

Cette étape de 3 jours est constituée de différentes séquences :

- ▶ un temps d'imprégnation des jurés
- ▶ la planification des activités du jury
- ▶ le choix des thèmes

Temps d'imprégnation des jurés

Il a pour objectif de permettre aux membres du jury d'avoir une compréhension partagée du concept de « jury citoyen » et de définir des normes de travail, basées sur les principes qui régissent l'organisation et le fonctionnement du jury citoyen. C'est le premier moment où les jurés font connaissance et affirment leur engagement dans le projet collectif.

Le comité d'animation du processus aborde :

- ▶ le concept et l'aperçu historique du jury citoyen (voir partie sur le contexte),
- ▶ la présentation des règles de fonctionnement et les obligations des membres.

Fonctionnement

Cette partie permet aux jurés de définir les règles collectives qui régissent le fonctionnement du jury. Ce fonctionnement est basé essentiellement autour des points suivants :

- ▶ respect des principes d'égalité entre les membres : liberté de parole et une personne = une voix,
- ▶ absence de préséance¹,
- ▶ délibérations par consensus et par vote à défaut,
- ▶ portage collectif des propositions,
- ▶ tenue des réunions sur invitation du comité d'animation du processus,
- ▶ adhésion libre, volontaire et bénévole.

Obligations des membres

Ce sont les règles de conduite à tenir par les membres pour favoriser la cohésion et le travail collectif. Elles reposent, entre autres, sur :

- ▶ le respect de la différence et des opinions,²
- ▶ le fait de ne pas avoir une attitude partisane,
- ▶ l'acceptation du principe de la responsabilité collective,
- ▶ la disponibilité durant tout le processus,
- ▶ l'interdiction de tout acte de manipulation et de corruption.

1. Le groupe n'a pas de chef, aucune relation hiérarchique entre les membres du jury.

2. Différence de statut, de sexe, de culture, de religion, etc.

ÉTAPE 3

Planification des activités du jury

Celle-ci se fait pendant l'atelier d'imprégnation. Elle permet à chaque membre de connaître les périodes durant lesquelles sa présence est sollicitée.

Lors d'un brainstorming les jurés définissent les activités à mener, qui concourent à l'atteinte des résultats. La période de mise en œuvre est fixée et les responsables sont identifiés. Ce travail permet ainsi d'avoir une feuille de route pour la suite des activités.

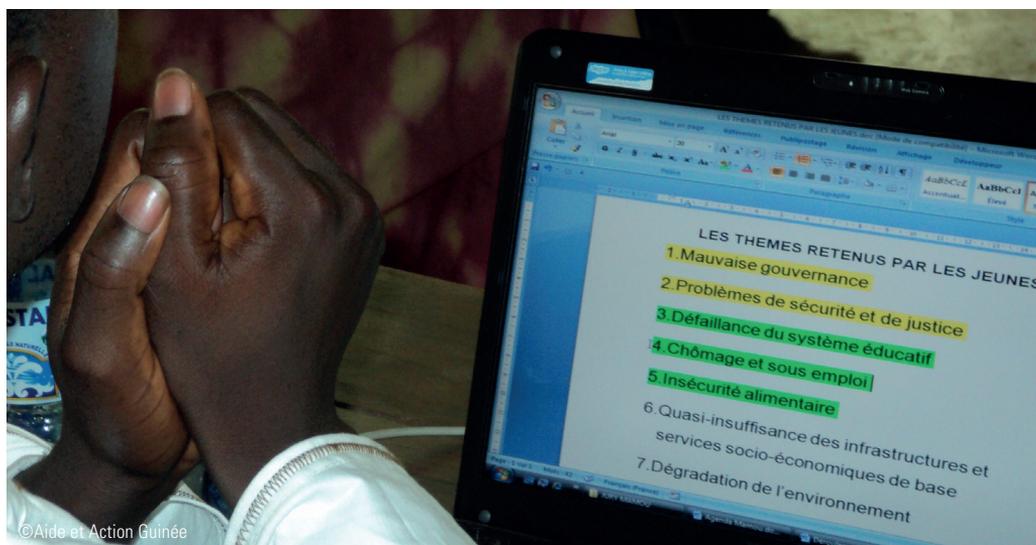
Choix des thèmes par les membres du jury

En règle générale, le choix des problématiques revient à l'équipe d'animation du processus. En cas de mise en place d'un jury par une collectivité pour consultation de la population sur une décision, c'est le conseil communal qui apporte la question.

Pour élaborer des propositions, le jury identifie des thèmes liés à la problématique ou à la question.

Comment amener les jurés à choisir des thèmes :

- ▶ Les animateurs du processus présentent l'opportunité contextuelle (élections, célébration d'une journée internationale, vote du budget, etc.) et les motivations du lancement du jury (donner la parole à des groupes exclus, faire des propositions sur l'accès aux services sociaux, etc.).
- ▶ Après avoir été suffisamment informés sur l'enjeu, un débat en plénière fait émerger une diversité de thèmes. Les jurés en choisissent plusieurs par vote ou consensus.
- ▶ Par groupes, les jurés procèdent à une priorisation des thèmes qu'ils argumentent. En plénière, un débat a lieu autour des priorités de chaque groupe et un choix définitif des thèmes se fait par vote ou par consensus des jurés.

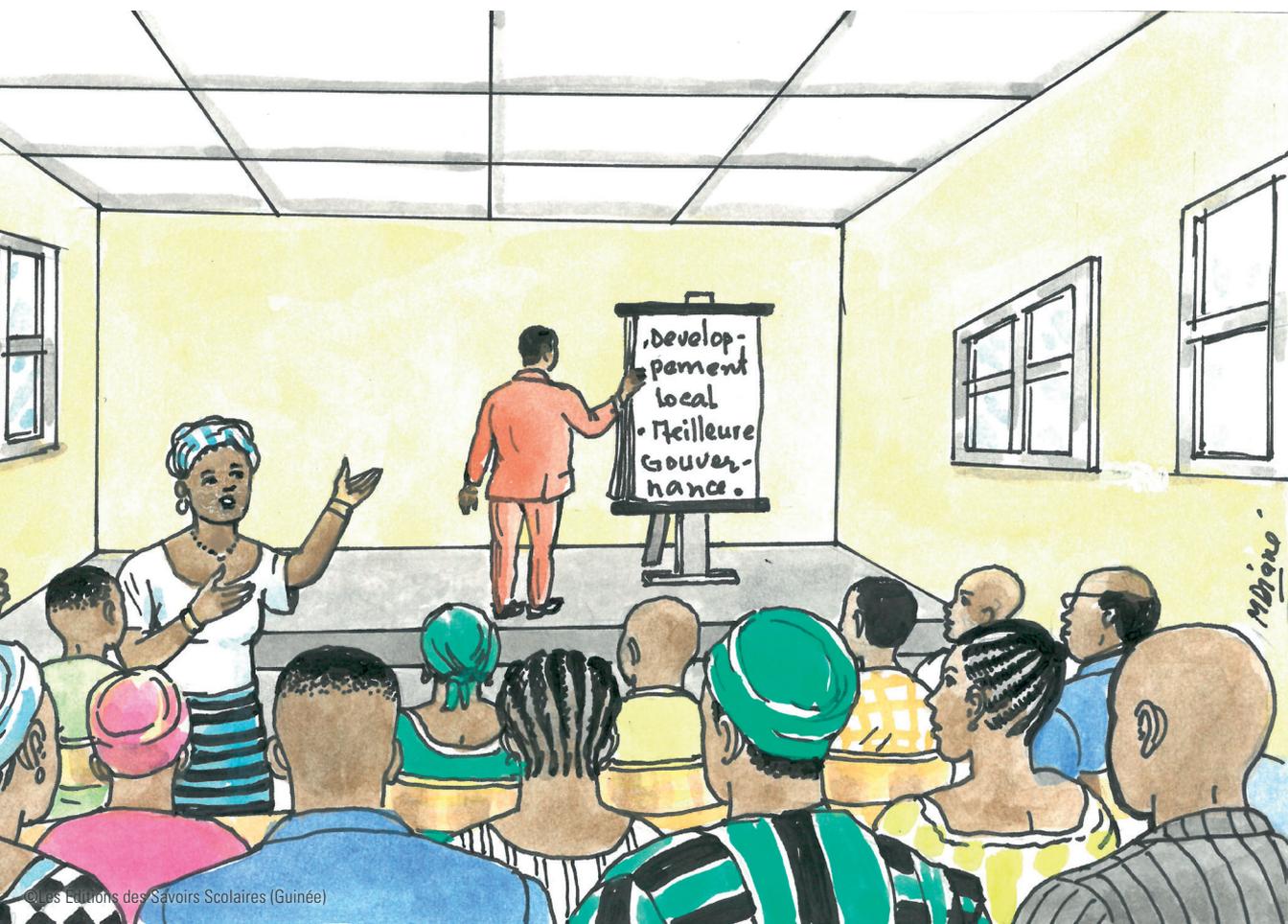


Identification des personnes ressources selon les thèmes choisis

Le comité d'animation du processus identifie et mobilise deux personnes ressources sur chaque thème choisi. Ces personnes doivent avoir des expertises reconnues et des opinions et des analyses différentes. Elles accompagnent les jurés dans la formulation de propositions concrètes. La mobilisation de deux personnes ressources par thème avec des opinions différentes est très importante car elle permet aux membres du jury de couvrir tous les aspects du thème pour mieux cerner le problème.



Quand les jurys ont lieu au niveau local, il est conseillé, dans un souci d'efficacité, de s'assurer que les experts soient le plus proche possible des collectivités concernées.



Formation des jurés et production de propositions

La formation des jurés repose sur le principe selon lequel « toute personne informée et formée est capable de formuler une proposition ». Elle contribue à améliorer les capacités d'analyse des jurés et de formulation des propositions en mettant à leur disposition des connaissances sur les thèmes choisis.

Avant la formation, le comité d'animation du processus prépare une documentation relative aux thèmes choisis qu'elle met à disposition des jurés pour mieux appréhender les questions à débattre.

- ▶ Sur chaque thème, deux experts sont mobilisés et un temps de présentation d'une heure est donné à chacun d'entre eux. Après les deux exposés, les jurés posent des questions d'éclaircissement pour approfondir leurs connaissances sur le thème. Ensuite, les jurés sont répartis en petits groupes de travail afin de formuler des propositions concrètes.
- ▶ En plénière, une mise en commun des propositions des différents groupes est faite. Ainsi, les propositions similaires sont regroupées et reformulées.
- ▶ Ces propositions sont remises aux experts pour une meilleure formulation dans le langage approprié.
- ▶ À la fin du processus, un document de plaidoyer (cahier de propositions) des jurés est produit.



Il est possible de dérouler l'atelier sur plusieurs séquences de 2 à 3 jours en fonction du nombre de thèmes et de la disponibilité des experts et des membres du jury.



Portage des propositions



Je, soussigné, M/Mme _____,

Candidat(e) aux élections législatives du 24 Septembre 2013 au nom _____

Affirme avoir rencontré les membres du Jury Citoyen, le _____ à _____,

Ayant compris le sens de leur démarche, qui s'inscrit dans l'implication de la jeunesse dans le débat démocratique, et la formulation des politiques publiques,

Et pris connaissance des thématiques auxquelles le jury citoyen a accordé sa priorité, à savoir les questions de :

- Unité nationale ;
- Education, Formation, Emploi ;
- Genre et Développement.

Je m'engage, si je suis élu(e) à l'Assemblée nationale de Guinée, à garantir la mise en œuvre :

1. De la totalité des propositions du jury : oui non DU
2. Des propositions par secteur :

Education, Formation Et Emploi : N° des propositions _____

Unité nationale N° des propositions _____

Genre et développement N° des propositions _____

Fait à _____, le _____ 2013

Signature _____

NOM ET PRENOM _____ Fonction _____

- ▶ Une feuille de route contenant les cibles et les dates de rencontre avec les décideurs est définie avec l'ensemble des jurés.
- ▶ Avant d'aller à la rencontre des pouvoirs publics (conseil communal, assemblée nationale, gouvernement, etc.) ou des candidats, une équipe composée à cet effet se charge de négocier les rendez-vous avec les décideurs ciblés.
- ▶ Des équipes sont ensuite constituées pour rencontrer les candidats, ou bien une seule équipe (représentative de la diversité des membres du jury) pour rencontrer les pouvoirs publics, pour soumission du cahier de propositions. À cette occasion, les jurés exposent le plaidoyer. Ils expliquent, d'une part, le processus qui a abouti à la rédaction du document et reviennent, d'autre part, sur les propositions faites en argumentant leur bien-fondé. C'est un moment de débat et de négociation entre les membres du jury et les pouvoirs publics ou les candidats.
- ▶ À la fin du plaidoyer, il est demandé aux décideurs (candidats ou pouvoirs publics) d'apposer leurs signatures au bas de la fiche d'engagement (modèle en annexe) pour exprimer leur accord sur tout ou partie des propositions qui leurs sont faites. La mise en œuvre des propositions acceptées relève du candidat ou des pouvoirs publics.



Cette étape est celle qui requiert le plus l'observation des règles d'intégrité morale, de transparence et d'indépendance vis-à-vis des candidats ou des pouvoirs publics.

Suivi des engagements

Le mandat du jury s'arrête au portage du plaidoyer. Le suivi du respect des engagements n'est pas toujours facile à réaliser. Quand il a lieu, il peut être assumé par le comité d'animation du processus ou délégué à des organisations.

Dans la pratique

En Guinée, au niveau communal, un comité de suivi de sept membres, composé de cinq représentants du jury et deux du comité de suivi-évaluation participatif, utilise les sessions de délibération du conseil communal (quatre fois dans l'année) pour évaluer la mise en œuvre de ses engagements. Les représentants du jury doivent refléter la diversité de ses membres.

Le suivi se fait sur la base de la fiche d'engagement des pouvoirs publics ou du candidat à l'élection.

Fiche d'engagement du Conseil Communal

Nous membres Conseil Communal de

Affirmons avoir rencontré les membres du jury Citoyen,

le..... à

Avons compris le sens de leur démarche qui encourage la participation des citoyens dans le débat démocratique et la formulation des politiques publiques locales,

Et pris connaissance des thématiques auxquelles le jury citoyen a accordé sa priorité, à savoir les questions de :

1. -----
2. -----
3. -----

Nous nous engageons à garantir la mise en œuvre :

1. De la totalité des propositions du jury

Ou

2. Des propositions énoncées, à l'exception des propositions N°...

Fait à, le 20.....

Signature

Avec le soutien de



L'Education change le monde

